



Le 01/09/2023

LE DROIT AU SEJOUR EN FRANCE DES PERSONNES ETRANGERES VICTIMES DE VIOLENCES CONJUGALES (européennes UE – non européennes UE) : 1 JOURNEE « sans prérequis »

L'ODTI est agréé au titre de la formation permanente (n° de déclaration d'activité : 82380526638) certifiée selon le Référentiel National sur la Qualité des actions concourant au développement des compétences mentionné à l'article L 6316-3 du code du travail et le PS-FOR-PRO-001

Formation organisée également sur site. Nous contacter.

Objectifs pédagogiques :

- S'approprier et approfondir un savoir de base,
- Savoir évaluer et au besoin orienter les situations complexes pour apporter de meilleures réponses aux ressortissants étrangers dans leurs démarches.

Dates :

Le Jeudi 12/10/2023 - GRENOBLE – Résidence Sociale ODTI – 7 Place Edmond Arnaud (arrêt de tram Notre Dame Musée) – 38000 – 1 journée de formation professionnelle continue de 9H à 12H30 et de 14H à 17H – 250 euros (exo TVA). **Nos locaux sont accessibles aux personnes à mobilité réduite (ci-jointe fiche d'accessibilité).**

Le Vendredi 13/12/2023 EN VISIO via lien Zoom (GRENOBLE et HORS AGGLOMERATION) – 1 journée de formation professionnelle continue de 10H à 13H00 et de 14H à 16H - **250 euros TTC** (exo TVA).

Référents et Intervenants : Monsieur Elias BOUANANI, responsable du pôle juridique ressources (Tél : 04.76.44.99.51 / Email : eliasbouanani@odti.fr) et Madame Nadège ROBIN, juriste près du service juridique de l'ODTI (Tél : 04.76.44.99.58 / Email : nadegerobin@odti.fr) et référente handicap (ci-jointe fiche mission).

Destinataires de la formation : Acteurs institutionnels (privés, publics, associatifs...), personnels des établissements sanitaires, sociaux et médicaux sociaux.

Techniques d'intervention et supports pédagogiques : séances de formation en salle animées par les juristes de l'ODTI (Monsieur Elias BOUANANI et Madame Nadège ROBIN), études de cas concrets, exposés théoriques, power point, paper-board, remise d'un document de synthèse du contenu de la formation.

Programme :

Comprendre les violences conjugales et les dénoncer :

- Définition ; les différentes formes de violences conjugales
- Les cycles de la violence
- Ce que prévoit la législation
- Le certificat médical
- La main courante ; La plainte
- Le signalement des faits de violences au sein du couple
- Le secret professionnel / La non-assistance à personne en danger

Préparer le départ de la victime de violences conjugales :

- Quitter ou rester dans le domicile conjugal
- Procédure de divorce ou séparation

Prévenir et réagir contre le déplacement illicite d'un enfant à l'étranger :

- Les mesures d'opposition à sortie du territoire français
- Les mesures préventives
- Les conventions bilatérales et internationales
- Les recherches d'enfant emmené à l'étranger en cas de divorce
- Le rapatriement de l'enfant emmené à l'étranger

Accompagner, en vue d'un droit au séjour en France, la victime de violences conjugales :

- Titres de séjour et délivrance
- Maintien du titre de séjour
- Renouvellement du titre de séjour
- Mesures d'éloignement et voies de recours

Analyser l'impact de la « réparation » des violences conjugales sur le statut personnel de la victime étrangère :

- Les modifications de l'état civil
- Les différentes modalités de dissolution de l'union
- Le principe de territorialité des lois (application de la loi française ou étrangère)
- Les successions

Approche diverse sur différentes notions :

- Suspicion de mariage forcé, de complaisance
- Préparation à l'audition des mariés
- Violences conjugales psychologiques et exercice de l'autorité parentale : approche juridique et de genre sur la question

Auto évaluation de fin de formation par des exercices pratiques et remise d'un questionnaire satisfaction à nous retourner sous 8 jours.

